



PROTÉGEZ VOTRE TROUPEAU CONTRE LA GRIPPE AVIAIRE

REPÉREZ LES SIGNES ET SIGNALEZ TOUJOURS LES OISEAUX MALADES

Qu'est-ce que l'influenza aviaire (grippe aviaire)?

L'influenza aviaire, ou la « grippe aviaire », est une maladie mortelle que vos oiseaux peuvent contracter des oiseaux sauvages. Votre troupeau de petit élevage et vos oiseaux de compagnie courent un risque accru de contracter la grippe aviaire pendant les mois du printemps et de l'automne lorsque les oiseaux sauvages migrent, surtout si vos oiseaux ont accès à l'extérieur.

L'influenza aviaire est une maladie à déclaration obligatoire, et si elle est détectée, nous devons prendre des mesures pour protéger les troupeaux de notre pays.

Quand dois-je signaler mes soupçons de la présence de l'influenza aviaire (grippe aviaire)?

- mort subite;
- manque d'énergie, de mouvement ou d'appétit;
- diminution de la production d'œufs;
- enflure autour de la tête, du cou et des yeux;
- signes respiratoires tels que la toux, la respiration haletante ou les étternuements;
- signes nerveux, tremblements ou manque de coordination;
- diarrhée.

Qu'arrive-t-il si mes oiseaux tombent malades ou meurent?

Les propriétaires d'oiseaux sont légalement responsables de communiquer avec leur vétérinaire ou avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) s'ils soupçonnent une maladie aviaire grave comme la grippe aviaire.

Pour signaler des oiseaux malades dans vos élevages au Nouveau-Brunswick, communiquez avec l'ACIA au **506-851-2103**.

Que se passera-t-il?

Votre vétérinaire ou l'ACIA recueillera des renseignements pour voir s'il existe un risque possible de grippe aviaire chez vos oiseaux. L'ACIA peut prendre des dispositions pour recueillir des échantillons de vos oiseaux.

Où puis-je trouver d'autres renseignements?

Pour obtenir plus de renseignements sur la façon de protéger votre troupeau sur le site suivant : inspection.canada.ca/flock-protection

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'influenza aviaire, consultez le site suivant : inspection.canada.ca/avian-influenza

Repérez les signes et signalez tôt à votre vétérinaire ou à l'ACIA.



BALAYEZ POUR EN SAVOIR PLUS



P1043F-22

